

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCAATION</b> 02/04/2026	L'an deux mil vingt six Le 08 avril à 20h00
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 09/04/2026	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Benoît Le Rétif, Maire.
<b>ENVOI EN PRÉFECTURE</b>	<u>Étaient présents</u> :
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	Benoît Le Rétif, Maire. Laurence Roux, Damien Bouchard, Hélène Riss, Christian Fouchet, Stéphanie Goni-Lacasa, Karim Bouaziz et Nathalie Morice, Adjoint. Véronique Barrois, Danielle Morvant, Yannick Cotigny, Maryvonne Ranguet, Caroline Bellamy, Bénédicte Bentot, Hervé Thoreau, Fabien Guérin, Grégory Blais, Vincent Marin-Lainé, Camille Jean, Nathalie Donatin, Laetitia de Panthou, Olivier Joubin, Stéphanie Delbecque et Yann Clanche, Conseillers municipaux.
EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés</u> :
PRÉSENTS : 24	Fabrice Martin a donné pouvoir à Damien Bouchard Christian Maudouit a donné pouvoir à Stéphanie Goni-Lacasa Emmanuel Gué a donné pouvoir à Stéphanie Delbecque
VOTANTS : 27	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Laurence Roux

### OBJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER (RBF)

Rapporteur : Monsieur BOUCHARD, maire-adjoint délégué aux Finances.

#### Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5217-10-6 et L. 5217-10-7 ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**VU** le projet de Règlement Budgétaire et Financier (RBF) joint en annexe, définissant les règles de gestion, les modalités d'amortissement et les procédures d'exécution budgétaire de la commune ;

**CONSIDÉRANT** que l'adoption d'un règlement budgétaire et financier est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus ayant adopté le référentiel M57 ;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement doit être actualisé et approuvé par l'assemblée lors de chaque renouvellement de mandat ;

**CONSIDÉRANT** que le RBF annexé précise l'ensemble des dispositions relatives à la pluri-annualité des crédits et aux règles comptables applicables à la Ville de Verson ;

#### DÉCIDE

**ARTICLE 1** : D'adopter le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) de la Ville de Verson, tel qu'annexé à la présente délibération, applicable pour la durée du mandat qui s'ouvre en 2026.

**ARTICLE 2** : De valider les méthodes et durées d'amortissement des immobilisations de la commune telles que détaillées dans ledit règlement.

**ARTICLE 3** : Ce règlement annule et remplace la version précédente adoptée par délibération le 15 décembre 2022.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer tout document relatif à l'exécution de ce règlement et à mettre en œuvre les procédures de gestion budgétaire ainsi définies.

**ARTICLE 5 :** De charger Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

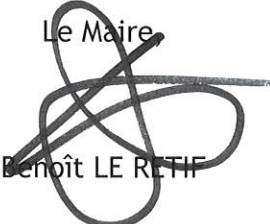
**Vote :**

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 5



Le Maire  
  
Benoît LE RETIF